

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 16 Décembre 2020 à 18h00, Salle des fêtes, rue de la Poste à Pecquencourt** que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 35

Absents : 3

Procuration : 7

Etaient présents (délégués titulaires) : 29

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Frédéric DELANNOY - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jessica TANCA - Julien QUENNESSON.

Pour DOUAISIS AGGLO : Gilles BARBIEUX - Reine Elise CARLIER - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Maryline LUCAS - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Philippe ROSZYK - Robert STRZELECKI.

Etaient présents (délégués suppléants) : 6

Pour la CCCO : Jean-Michel KAZMIERCZAK suppléant de Jean-Michel SIECZAREK – Fabien BOURIEZ suppléant de Eric MOREAU - Peggy SAUTHIEUX suppléant de Alain SROGA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Véronique PERU suppléante de Yaël CZUPRYNA – Laurent DESMONS suppléant de Karim BACHIRI – Frédéric CHEREAU suppléant de Jean-Christophe LECLERCQ.

Etaient présents par procuration : 7

Pour DOUAISIS AGGLO : Didier TABARY donne pouvoir à Damien FRENOY - Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Robert STRZELECKI – Jamila MEKKI donne pouvoir à Laurent DESMONS - Jean-Michel LEROY donne pouvoir à Frédéric CHEREAU - Christophe BLERVACQUE donne pouvoir à Véronique PERU - Christophe DUMONT donne pouvoir à Jean-Claude DESMENEZ - Jean Michel SZATNY donne pouvoir à Pascal PRUVOST.

Etaient absents et excusés : 3

Pour la CCCO : Marc DELECLUSE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Franck VALEMBOIS - Christophe CHARLES.

Monsieur STRZELECKI précise que la ligne 2 de notre réseau de transports urbains fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité pour être transformée en ligne de Bus à Haut Niveau de Service. Pour finaliser cette étude, une concertation préalable est organisée pour informer les habitants sur le projet, recueillir leurs avis et susciter une adhésion durable tout au long du projet.

I- CONTEXTE

Avec plus de 5 000 voyages par jour, la ligne 2 est la deuxième ligne du réseau évéole. 37 000 personnes habitent à moins de 500m de la ligne, soit 16% de la population du territoire couvert par le SMTD.

La fréquentation de la ligne illustre ce caractère structurant avec une desserte de l'hyper centre depuis le nord et le sud du territoire.

La ligne 2 présente déjà un certain nombre de caractéristiques lui conférant un bon niveau de service :

- Une bonne vitesse commerciale (20km/h)
- Un tracé rapide et évitant les détours
- La desserte de plusieurs générateurs importants du territoire (centre-ville, quartier du Raquet, Centre Hospitalier, Gare de Douai, établissements scolaires).

La réflexion autour de l'évolution de la ligne 2 pour la faire évoluer vers une ligne à plus haut niveau de service est donc pertinente.

De plus, aucun point bloquant n'a été mis en avant. Le recours à des solutions d'aménagements ponctuels, adaptés à chaque point dur rencontré permettra de fiabiliser le service proposé aux usagers de la ligne.

II- L'ETUDE DE FAISABILITE

L'étude de faisabilité de la Ligne B a été confiée au bureau d'études Transamo spécialisé dans les études, le conseil et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la mobilité.

Débutée en 2019, cette étude est abordée en 5 phases :

- Phase 1 : Actualisation du diagnostic
- Phase 2 : Définition des scénarios de tracés
- Phase 3 : Actions de dialogue et bilan
- Phase 4 : Définition « finale » du projet
- Phase 5 : Concertation préalable

Après les phases de diagnostic et de définition des scénarios potentiels de tracé de la future ligne, le bilan des actions de dialogue a été présenté en comité syndical du 11 décembre 2020. En effet, le SMTD a fait le choix d'organiser un premier temps de dialogue avec les parties prenantes du territoire portant sur le choix du tracé, en vue de la préparation d'une véritable concertation préalable au sens des articles L. 103-2 à 103-6 du code de l'urbanisme, portant cette fois-ci, plus concrètement sur les caractéristiques du projet définis lors de la phase 4 à savoir : le tracé, les distances interstations, les aménagements, une estimation budgétaire.

Aujourd'hui, il s'agit donc de s'inscrire dans la continuité de ce premier dialogue établi et de montrer l'avancement, voire la concrétisation de cette nouvelle ligne de BHNS. L'aspect plus concret permettra de capter de nouveaux publics, au-delà du premier cercle touché par les phases précédentes lors des entretiens et des différentes rencontres et ateliers participatifs menés en 2019.

III- LA CONCERTATION PREALABLE

Une concertation préalable réglementaire doit être organisée pour informer les habitants du territoire et notamment ceux des communes traversées sur l'avancement du projet. Cette dernière phase de la mission se déroulera du 11 au 30 janvier 2021.

A/ LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PREALABLE

Les objectifs majeurs de cette concertation préalable portent sur deux aspects concrétisant le projet de nouvelle ligne de BHNS :

- Informer les habitants sur le projet en indiquant notamment les grands objectifs de la transformation de la ligne 2 en ligne de bus à haut niveau de service et les caractéristiques liées à cette évolution.
- Consulter et susciter une adhésion durable tout au long du projet pour en améliorer la qualité de la décision publique et en renforcer la légitimité de la décision prise.

La concertation préalable se déroulera donc au cours du mois de janvier 2021. Des modalités de concertation spécifiques ont été définies pour mener à bien cette phase dans un contexte sanitaire particulier.

En effet, le contexte sanitaire actuel engendre des modifications sur les modalités de concertation habituelles notamment sur la tenue de réunions publiques. Face à ce risque, des nouvelles méthodes d'information et d'échanges ont été identifiées.

B/ LES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Au vu de la situation sanitaire actuelle, le SMTD a privilégié la concertation publique par voie numérique complétée par des modalités autres pour éviter d'exclure une partie de la population au débat.

B.1. Les modalités d'information et d'expression des avis.

Pour informer les habitants du projet, deux moyens ont été ciblés qui permettront également de recueillir l'avis du public.

1. Mise à disposition d'exemplaires papiers du dossier de concertation et d'un registre papier dans les mairies des villes traversées par le tracé et au siège du SMTD :

- Pour le secteur Nord : Auby, Flers-en-Escrebieux, Lauwin-Planque, Cuincy
- Pour le secteur Centre : Douai
- Pour le secteur Sud : Lambres-Lez-Douai, Sin le Noble, Dechy
- Point d'information supplémentaire : siège du SMTD à Guesnain

La consultation des dossiers de concertation et des registres s'organisera en concertation avec les mairies dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

2. Mise à disposition du dossier de concertation et modalités de l'expression des avis et observations en ligne

Il sera alors possible de consulter le dossier de concertation et de s'exprimer sur le projet ou de poser une question sur le site du SMTD : www.smttd.fr

La mise en œuvre de ces deux procédés de consultation permet aux habitants d'accéder facilement à l'information sur le projet depuis le site Internet du SMTD ainsi qu'avec les dossiers au format papier consultables sur différents points géographiques concernés par cette étude.

B.2. Les modalités d'échanges et de débat

Pour alimenter la concertation publique, des temps d'échanges et de débat sont également prévus sous trois formats différents pour favoriser la participation de l'ensemble de la population.

1. Deux réunions publiques en distanciel

A défaut de pouvoir organiser des réunions publiques en présentiel en raison de la situation sanitaire actuelle, deux réunions publiques en distanciel seront organisées durant la période de concertation publique via des applications numériques.

Ces réunions, animées par le bureau d'études Transamo, permettront d'exposer aux habitants les tenants et aboutissants du projet et laisseront la possibilité pour les participants de poser des questions en direct et de recueillir leurs remarques.

2. Un centre d'appels téléphonique

L'objectif de cet outil est multiple :

- L'information : permettre au public d'obtenir des informations sur le projet/plan ou programme ;
- L'expression des avis : dicter un avis/commentaire.
- L'échange et le débat : aborder d'arguments en direct, allant donc au-delà de la simple expression d'un avis.

Ce service permettra donc de lever le frein au numérique pour une partie de la population qui en serait démunie et maintenir la concertation publique au cours du mois de janvier.

3. Une permanence au siège du SMTD (*sous réserve d'un contexte sanitaire favorable – hors confinement*)

Pour favoriser au maximum les échanges avec la population, une permanence sur rendez-vous sera mise en place au siège du SMTD. Les habitants pourront, en plus de consulter le dossier de concertation, échanger avec un technicien pour obtenir toutes les réponses à leurs éventuelles questions et ainsi éclaircir le projet de Ligne B. Les avis pourront être recueillis dans le registre mis à disposition. Cette dernière modalité d'échanges sera mise en œuvre seulement si le contexte sanitaire le permet (période pendant laquelle la population n'est pas confinée).

Les modalités d'information, de recueil des avis, d'échanges et de débats ici définies, il conviendra de développer une campagne de communication pour informer les habitants de la tenue de la concertation préalable.

C/ LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Pour que l'ensemble des dispositifs soient reconnus et mobilisés par la population, **une campagne de communication** autour de la concertation publique dédiée à la ligne 2 est retenue avec notamment :

- Annonce de la concertation publique dans la presse
- Distribution de flyers
- Affichage sur des endroits stratégiques
- Communication via le site Internet du SMTD et sur le facebook évéole
- Article dans le magazine « Transports en Douaisis »
- Sollicitation des partenaires comme relai de l'information

IV- CONCLUSION

Tout en tenant compte du contexte sanitaire actuel, la mise en œuvre de la concertation publique pour finaliser l'étude de faisabilité de la ligne B peut se tenir, au cours du mois de janvier 2021, grâce à l'ensemble des dispositions prises pour sa réalisation :

- **Les modalités d'informations et d'expression des avis** sont tenues par la mise à disposition du dossier de concertation et d'un registre papier dans les mairies des communes traversées et au siège du SMTD. Ce dossier sera également disponible par voie dématérialisée sur le site du SMTD avec la possibilité d'exprimer des avis et observations.
- **Les modalités d'échanges et de débat** sont organisées par le biais du numérique avec l'organisation de deux réunions publiques en distanciel et sont complétées par l'organisation d'un centre d'appels pour recueillir les avis des personnes n'ayant pas accès à la voie du dématérialisé ainsi qu'avec une permanence physique au siège du SMTD sous réserve d'un contexte sanitaire favorable.

- **L'ensemble de ces modalités seront communiquées auprès du public via les différents canaux de diffusions mobilisables par le SMTD** : presse, réseaux sociaux, site Internet, flyers, affiches, journaux...

Les habitants du territoire ont ainsi connaissance de la procédure, accès à l'information et la possibilité d'échanger et de contribuer à la construction de ce projet.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance en date du 2 Décembre 2020.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir valider les mesures prises pour mener la concertation publique dédiée à l'étude de faisabilité de la ligne B et d'en valider les modalités de concertation au regard du contexte sanitaire.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45
Nombre de votants : 42
Suffrage exprimé : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

VALIDE les mesures prises pour mener la concertation publique dédiée à l'étude de faisabilité de la ligne B ainsi que les modalités de concertation au regard du contexte sanitaire.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO